



Acte d'engagement Consommateur/Producteur de Fruits

➤ Entre l'adhérent :

NOM & Prénom :	E-mail :
Adresse :		
Tél. Domicile :	Tél. Portable :

➤ Qui s'engage à :

- ✓ Régler à la signature du contrat au producteur,
- ✓ Acheter 1 cageot ou ½ cageot de nectarines / pêches,
- ✓ Trouver un remplaçant en cas de désistement,
- ✓ Participer à la vie de l'association

➤ Et le producteur fruits :

NOM DE LA PRODUCTRICE	
NOM DE LA SOCIETE : EARL SAGE Adresse : M et Mme SAGE Eric 2 EQUARRANS 33190 LOUBENS	
Tél 05 56 71 42 31 06 33 27 33 97	<i>mail</i> <small>sageer@orange.fr</small>

➤ Qui s'engage à :

- ✓ Effectuer les livraisons selon le rythme de sa production et aux dates définies
- ✓ Echanger et fournir une information fréquente aux adhérents sur les produits,
- ✓ Garantir la fourniture de produits issus de sa propre production,
- ✓ Participer à la vie de l'association,

Une cotisation annuelle de 10 € valable pour tous les contrats, est demandée pour l'adhésion à l'Association « Terre et Sillons ».

N.B. : ce chèque, daté du jour de l'adhésion, est à établir à l'ordre de l'Association « Terre et Sillons ».

Il est arrêté les modalités particulières suivantes :

►LIVRAISON – DISTRIBUTION DES CAGEOTS

Période de livraison : **du 4 juillet au 08 août 2 018**

Lieu : 114, rue de Saint Genès – 33000 BORDEAUX (entrée par le portail du parking rue Mazarin)

Jour : Mercredi de 19 h 00 à 20 h 00

►TARIF Cageot de 4kg : 9 € ½ cageot de 2kg : 4,50 euros.

►CONDITIONS DE REGLEMENT

Paielement à la commande par chèques établis à l'ordre du producteur **EARL SAGE**
datés du jour de la signature du contrat :

**2 chèques de 4,50 ou 9 euros chacun pour 2 livraisons
et 1 chèque pour les autres livraisons.**

►DATES DE DISTRIBUTION/COMMANDES

04 juillet : ... cageot(s) ½ cageot

11 juillet : ... cageot(s) ½ cageot

18 juillet : ... cageot(s) ½ cageot

25 juillet : ... cageot(s) ½ cageot

01 août : ... cageot(s) ½ cageot

08 août : ... cageot(s) ½ cageot

.....
Total : ...euros

***indiquer le nombre de plateaux ou **entourer ½ cageot pour le choix du ½ plateau**

►REFERENCES

Le dit acte d'engagement s'appuie sur la charte de l'association à laquelle les parties s'engagent à se référer durant la période du présent engagement.

Fait à Bordeaux Saint-Genès en 1 exemplaire (1)	le/......./2018
L'Adhérent	Le Producteur

(1) exemplaire à remettre signé au producteur

Contacts coordinateur

Bernadette Lasbareilles

bernadette.las@modulonet.fr

06 78 41 53 62

AMAP SAINT-GENES « TERRE ET SILLONS »

Reçu

De M.....
POUR CONFIRMATION DE SON ENGAGEMENT D'ACHAT DE FRUITS

soit :..... euros.

Date et signature : la personne relais